

Le Rio Nunez Une Colonie pour 5.000 Fr.

(Communication à l'Académie de Marine 14 Décembre 1949)

par M. Chr. MONHEIM.

A PRES l'héroïque, mais désastreuse Campagne des dix jours, livrée du 2 au 12 août 1831 par les troupes belges sous le commandement personnel de Léopold 1^{er} à l'armée du Prince d'Orange, la Belgique fut confinée dans la neutralité.

Elle assista impuissante au siège de la citadelle d'Anvers par l'armée française du Maréchal Gérard.

Sous les longs règnes de ses deux premiers rois notre pays connut une période de calme et de recueillement extraordinairement rare dans la vie d'un peuple.

D'août 1831 à août 1914, pendant plus de 80 années, la Belgique n'eut qu'une seule fois recours aux armes. Ce fut en 1849 — il y a donc cent ans exactement — sur les rives d'un petit fleuve peu connu d'Afrique, pour punir les sévices d'un roitelet nègre que furent tirés les seuls boulets de l'ère léopoldienne.

Encore que l'affaire ait été d'une importance relativement minime, elle mérite d'être tirée de l'oubli en son centième anniversaire, autant pour son caractère exceptionnel que pour les enseignements qu'elle comporte au sujet du caractère et du développement de notre politique coloniale et maritime.

*
* *

Quand nous parlons d'une époque révolue — il est toujours utile de faire un effort de concentration et d'imagination pour nous replacer

au moment des faits et — à l'inverse — dans l'exposé que nous en faisons, pour utiliser la terminologie dont nous nous servons aujourd'hui dans la définition de faits semblables. Nous rendons ainsi plus compréhensibles des événements déjà estompés par l'éloignement.

C'est ce que je tenterai de faire dans ce bref exposé de la première tentative de colonisation, entreprise par la Belgique en Afrique tropicale.

*
* *

Le règne de Léopold I^{er} commença sous des auspices peu encourageantes que nous pouvons mieux comprendre aujourd'hui qu'il y a quelques lustres, parce qu'il se développa dans des circonstances qui ne sont pas sans similitudes avec celles que nous traversons à l'heure actuelle.

Le blocus continental décrété par Napoléon avait complètement bouleversé l'organisation économique européenne, basée sur le « mercantilisme ».

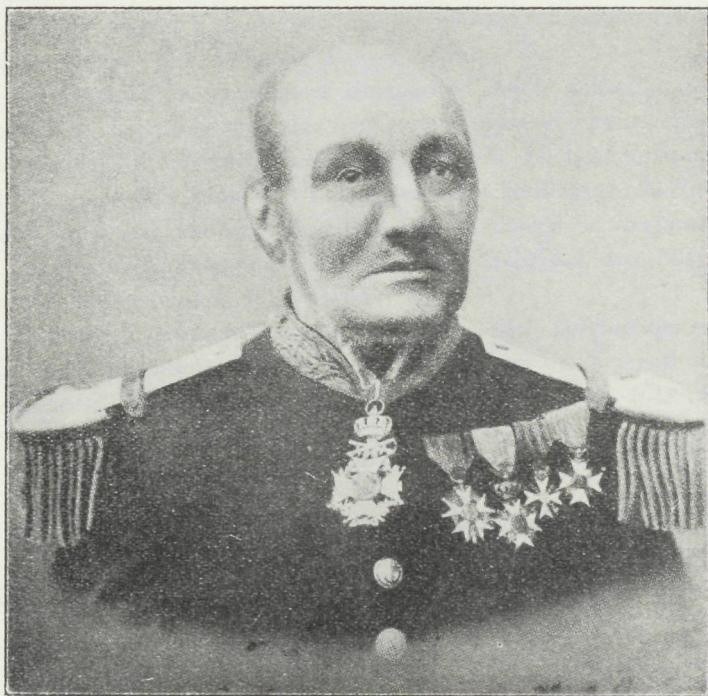
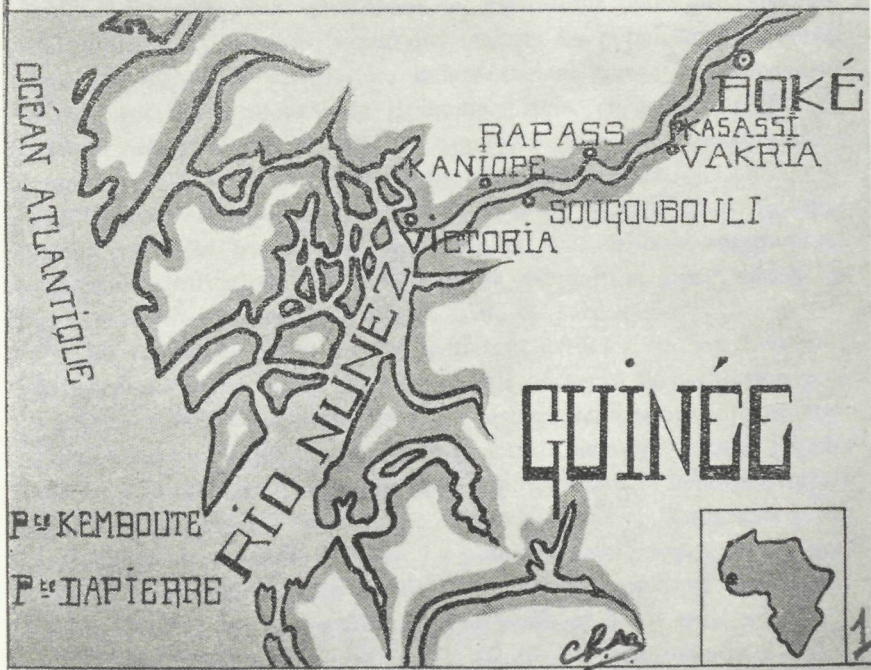
Privés de leurs sources traditionnelles d'approvisionnement, les pays continentaux avaient, à leur corps défendant, été poussés dans la voie d'une autarcie tâtonnante. Ils avaient été forcés de restreindre leurs besoins et de suppléer aux produits exotiques devenus inaccessibles par de nouvelles cultures — à défaut des produits de synthèse encore peu connus. De toute façon, pour employer un néologisme de sinistre mémoire, ils durent recourir à des erzats : le sucre de betteraves, par exemple, remplaçait le sucre de canne, marchandise de contrebande.

Les exigences de la conscription et des ateliers militaires — aussi développés toute proportion gardée que les industries stratégiques modernes — avaient largement puisé dans les réservoirs de la main-d'œuvre agricole et avaient favorisé les premiers vagissements du machinisme naissant.

La démobilisation des armées européennes avait, par la suite jeté dans la lice économique des bataillons de désadaptés qui ne trouvaient pas leur place dans cette société désaxée par les remous successifs de la révolution sociale, des campagnes militaires et des bouleversements politiques. C'était le drame poignant, et combien actuel des *demi-soldes* de Georges d'Esparbès.

Cette situation, sombre déjà sur le plan international l'était encore plus sur le plan national. Quinze années d'une expérience bénéluxienne

EXPEDITION DU RIO NUNEZ DE 1849



Joseph Van Haverbeke
en uniforme d'inspecteur général de la Marine.

Photo Musée Royal de l'Armée.

avant-la-lettre, avaient subordonné les aspirations politiques, sociales, culturelles des provinces du Sud aux intérêts des populations du Nord. Dans un sursaut d'énergie, les Belges avaient rompu les liens artificiels qui les livraient à la Hollande. Mais, en même temps, ils avaient dû renoncer à certains avantages matériels incontestables résultant de la mise en commun des deux patrimoines.

C'est dire que, dans certaines couches de la population, la séparation avait été fraîchement accueillie et était sabotée, augmentant encore les difficultés dans lesquelles se débatait la jeune nation en présence d'une Europe méfiante et avide de paix.

De sa longue et intime fréquentation avec les cercles dirigeants britanniques, le nouveau souverain avait conservé la conviction profondément ancrée des avantages qui résulteraient pour le jeune royaume d'une politique commerciale libérale. Quels que fussent les obstacles à vaincre pour rompre le carcan qui étouffait la Belgique, il était persuadé que seule l'expansion commerciale pouvait assurer le développement harmonieux du pays. La politique économique qu'il a préconisée et poursuivie avec persévérance pendant son long règne était imbue de cette conviction dont à aucun moment il n'a dévié et qu'avec un instinct très sûr des réalités il a su adapter aux moyens d'action dont disposait le pays.

Léopold I^{er}, convaincu de l'utilité, sinon de la nécessité pour la Belgique de posséder outre-mer des établissements commerciaux ne négligea aucune occasion pour réaliser ce but.

Nos agents diplomatiques et consulaires étaient sollicités de faire rapport à ce sujet ; des enquêtes leur étaient prescrites pour renseigner le cabinet du Roi sur certains plans déterminés. En fait, lorsque nous étudions ces projets, c'est tout l'atlas que nous feuilletons : la Nouvelle Zélande, le Brésil, les Nicobar, l'Ethiopie, la Côte d'Or, certaines îles aux Antilles, aux Philippines, aux Nouvelles Hébrides, aux Fidji, aux Salomon, le Guatemala, le Mexique...

Et nous en passons, pour nous arrêter plus spécialement à un projet de colonisation élaboré, vers 1847, en vue de la création d'un établissement colonial belge sur les rives du Rio Nunez, à la côte de Guinée.

*
* *

Notre concitoyen, l'armateur Cohen possédait dans ces parages un comptoir vers lequel il envoyait depuis deux ou trois ans deux petits voiliers qui y échangeaient des marchandises de fabrication

belge : porcelaine, cotonnades, quincaillerie, dinanderie, contre les produits amenés à la côte par les caravanes de marchands indigènes : or, ivoire, piments, épices, corroyerie et autres.

Cohen, qui avait visité ces régions, était entré en contact avec le Secrétaire du Roi et avait fait valoir à celui-ci que Français et Anglais — qui possédaient des établissements dans ces parages — s'étaient tacitement engagés à ne pas étendre leur zone d'influence pour éviter de se lancer dans une rivalité sans issue. Les potentats indigènes en profitaient pour rançonner impunément toute caravane qui s'éloignait de la bande côtière.

Le département de la Marine qui avait été alerté par le Cabinet du Roi avertit celui-ci, en décembre 1847, que la « Louise-Marie » appareillerait pour les côtes d'Afrique et que son commandant, le lieutenant de vaisseau Vanhaverbeke avait reçu pour instruction de visiter les établissements commerciaux et de recueillir tous renseignements utiles concernant le Rio Nunez.

Le 28 janvier 1848, alors que la « Louise-Marie », n'était pas encore en vue de la côte de Guinée, le député Sigart avait demandé au ministre des Affaires Etrangères quelles étaient les intentions du Gouvernement : « *Le bruit court, disait-il, qu'un navire belge explore la Côte de Guinée pour y fonder une colonie. Je demanderai d'abord si ce bruit est fondé.* » Le ministre n'avait pas répondu mais, le 10 novembre de la même année, le député Sinave avait remis la question sur le tapis. Le Gouvernement avait éludé la question, répondant par l'organe du ministre de l'Intérieur qu'il s'agissait de créer à la Côte d'Afrique « *un établissement dans le but de favoriser l'exportation non pas de nos compatriotes (ainsi que l'avait incorrectement insinué le député Sinave), mais de nos produits. Nous donnerons à cet égard des explications qui, j'en suis persuadé, paraîtront entièrement satisfaisantes à la Chambre* ».

Entretiens, Vanhaverbeke cabotait le long des côtes d'Afrique et la « Louise Marie » embouqua le fleuve dans un dédale de lagunes et d'îles et jeta l'ancre devant Caniope, résidence de Lamina, chef des Nalous.

De la côte maritime jusqu'au village de Victoria en terre ferme, les îles de l'estuaire étaient habités par des Yagas. De Victoria à Rappas, sur une longueur d'environ 40 Km., les deux rives du fleuve



Lamina, roi des Nalous.
Esquisse de l'Aspirant Masui,
membre de l'Expédition.

Photo Musée Royal de l'Armée, Bruxelles.

étaient occupés par les Nalous. Plus en amont étaient établis les Landoumas, dont le chef Mayore résidait à Boké, situé sur la rive droite du Rio-Nunez, comme Caniope. Ces différentes tribus font toutes partie de la peuplade Ouolof et tiraient le plus clair de leurs revenus du commerce de traite qu'ils entretenaient avec les comptoirs de la côte et, lorsque l'occasion s'en présentait, du pillage des caravanes. Des corvettes anglaises et françaises, à faible tirant d'eau, visitaient fréquemment la région pour la défense des intérêts de leurs nationaux.

Yagas, Nalous et Landoumas étaient continuellement en lutte ouverte pour des motifs les plus divers. Français et Anglais soutenaient l'un ou l'autre parti au gré de leurs intérêts.

Au moment où Vanhaverbeke se présenta à Caniope, Lamina, instigué par les Français, avait soutenu son voisin Mayoré qui se voyait contester la chefferie des Landoumas. Il avait gagné la partie mais ce n'avait pas été sans peine ni sans grandes dépenses et la France négligeait de l'indemniser ainsi qu'il lui avait été promis pour le mettre en branle. Il en avait conçu un profond ressentiment qui n'avait d'égal que la crainte que lui inspirait le voisinage des Anglais.

Vanhaverbeke saisit immédiatement le parti qu'il pouvait tirer des dispositions du chef nalou. Il gagna rapidement sa confiance et, le 4 mars 1848, il conclut avec Lamina l'accord suivant :

T R A I T É

fait entre le lieutenant de vaisseau Vanhaverbeke, commandant la goëlette de guerre belge « Louise-Marie », agissant au nom de Sa Majesté Léopold Ier, Roi des Belges, d'une part, et Lamina, chef suprême des Nalous, agissant de sa propre autorité et au nom des chefs indépendants, d'autre part.

Il a été convenu, du plein gré des parties contractantes, ce qui suit :

§ Premier : Lamina, chef suprême des Nalous, cède en toute souveraineté à sa Majesté le Roi des Belges, les deux rives du Rio Nunez, côte occidentale de l'Afrique, dont la délimitation et l'étendue sont fixées ci-après.

Il fait cession, tant en son nom et au nom des chefs indépendants Nalous, dont il a remis l'acte d'adhésion, qu'en celui de ses descendants et de tous ceux qui, après lui, pourraient avoir des droits à la succession.

§ Second : La cession faite par Lamina et les chefs indépendants des Nalous comprend tout le terrain bordant le Rio Nunez, à un mille de l'intérieur, depuis le marigot en amont de Rapas, sur la rive droite, jusqu'au marigot en aval de Victoria, sur la même rive, et toute la rive gauche correspondante.

§ Troisième : Le Roi des Belges disposera de tout le terrain nécessaire à ses établissements ;

lorsque des négociants viendront s'établir sur la rive, ils seront tenus de payer une redevance annuelle au chef des Nalous de dix gourdes (1) par cent yards de terrain employés aux établissements.

§ Quatrième : Le gouvernement belge et les négociants belges, établis sur quelque point que ce soit de la rivière, auront la faculté de disposer des bois nécessaires à leur usage.

§ Cinquième : Le chef des Nalous, tant en son nom qu'en celui de ceux qui pourraient lui succéder, s'engage à protéger, par tous les moyens, les négociants belges, ainsi que leurs propriétés et marchandises et à n'exiger d'eux, sous aucun prétexte, d'autres redevances que celles stipulées par le présent traité.

§ Sixième : Toute exigence en dehors des coutumes fixées, ou tout pillage des propriétés belges de la part des indigènes, et dont il ne sera pas donné pleine et entière satisfaction par les chefs Nalous, pourra entraîner la suspension des coutumes.

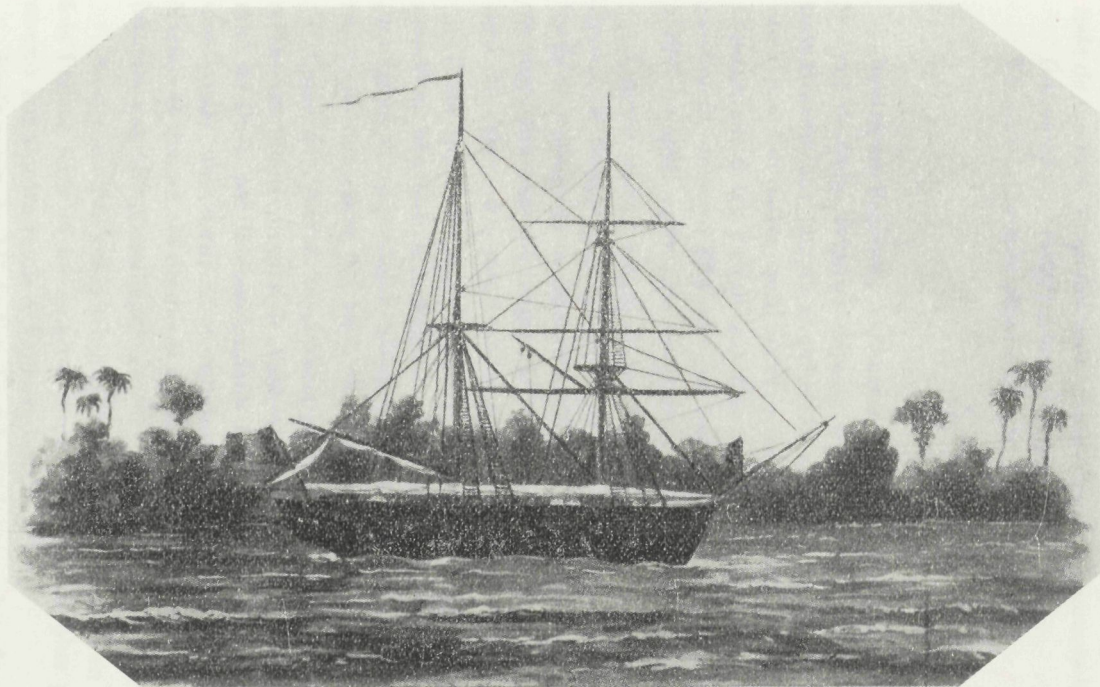
§ Septième : Dans les cas où un sujet du chef des Nalous aurait à se plaindre d'un sujet belge, le chef des Nalous s'adressera au commandant de l'établissement du poste le plus proche, afin que justice lui soit immédiatement rendue.

§ Huitième : Le Roi des Belges s'engage, tant en son nom qu'en celui de ses descendants, à payer annuellement au chef des Nalous, pour la cession du territoire fixé aux articles 1 et 2, la somme de 1000 gourdes, payables en marchandises au cours du jour.

§ Neuvième : Le présent projet sera soumis à l'approbation de Sa Majesté le Roi des Belges qui, avant le trente juin mille huit cent quarante-neuf, devra faire connaître son acceptation ou son refus.

§ Dixième : Afin d'établir un commencement de bons rapports entre les Belges et les Nalous, le commandant de la « Louise-Marie » a fait délivrer à Lamina, à titre de cadeau, la somme de trois cents gourdes en espèces.

(1) Une gourde valait cinq francs environ.



La « Louise-Marie » au Rio Nunez.

Esquisse de l'aspirant Masui, membre de l'expédition au Rio Nunez.

Document conservé au Musée Royal de l'Armée à Bruxelles.

§ Onzième : Dans le cas où le Gouvernement Belge jugerait à propos de renoncer au bénéfice du présent traité, il sera toujours libre de le faire, en faisant notifier son intention au chef des Nalous ; dans cette hypothèse, toute redevance cesserait d'être due.

Ainsi fait en double expédition, à bord de la « Louise-Marie », en rade de Caniope, le quatre mars mille huit cent quarante-huit.

Ont signé : J. Vanhaverbeke, Lamina.

Témoins : Caremo, Rirah, Bicaise, Colombus.

*
**

Rentré en Belgique, Vanhaverbeke rendit compte de sa mission. Il avait de toute évidence dépassé les instructions ministérielles qui prescrivaient une simple enquête. Le gouvernement se voyait embarrassé par l'initiative qu'il avait prise. En effet, l'article 68 de la Constitution Belge prévoit que « *les traités de commerce et ceux qui pourraient grever l'Etat ou lier individuellement des Belges n'ont d'effet qu'après avoir reçu l'assentiment des Chambres.* »

Comme il était assuré de ne pas recueillir l'approbation du Parlement, le Gouvernement préleva la redevance due à Lamina sur le fonds de deux millions de francs affecté à l'extension de nos relations commerciales avec l'étranger. Il fit sanctionner provisoirement l'accord, en dehors de l'intervention du Parlement, par un Arrêté Royal.

Il est caractéristique de voir que Vanhaverbeke ne fut ni réprimandé ni désavoué. Il faut croire qu'il jouissait visiblement de hautes protections et qu'il n'avait fait qu'exécuter les instructions qu'il avait reçues du Souverain. En effet, sa mission fut renouvelée.

Copie de l'Arrêté Royal sanctionnant le Traité avec Lamina fut remise en mains propres de Vanhaverbeke, le 28 décembre 1848, en rade de Doel, par le commandant de la flotte, Monsieur Lahure qui vint passer une dernière et minutieuse inspection de la « Louise-Marie » et donner ses dernières instructions au commandant, quelques instants avant l'appareillage.

A cette époque, où la télégraphie n'était pas encore en usage, une fois l'ancre levée et les amarres larguées, il n'était plus possible de revenir sur l'ordre remis à Vanhaverbeke.

Après avoir doublé le Cap Vert le 22 janvier, la « Louise-Marie » mouilla en rade de Gorée vers midi. Après la visite sanitaire réglementaire, le navire fut admis en libre pratique. M. Bouët-Willamez,

commandant les forces navales françaises réserva un froid accueil à nos compatriotes, malgré les instructions de son gouvernement. A sa décharge il convient de signaler qu'il avait lui-même exploré le Rio Nunez, dont il ambitionnait de prendre possession au nom de la France ainsi qu'en témoignaient deux traités qu'il avait déjà conclus avec des chefs indigènes.

Le 26 janvier la goëlette belge quitta la rade de Gorée et alla jeter l'ancre, à la côte, dans la baie de Hann où elle fit son plein d'eau et s'approvisionna en vivres frais. Le 28, elle poussa plus au Sud jusqu'à Bathurst, où les Anglais lui firent meilleur accueil.

Le 5 février enfin, la « Louise-Marie » mit le cap sur le Rio Nunez où elle arriva le 9 au soir. Le pilote échoua malencontreusement le bâtiment sur un banc de sable qui barre l'entrée du fleuve : « l'île longue ». A la marée montante cependant on put dégager le navire et le remettre à flot sans autre dommage.

Le commandant Vanhaverbeke trouva, à son arrivée la situation bien changée et très troublée.

Les commerçants établis le long du fleuve s'étaient rendus compte des désavantages qui résultaient de la multiplicité des factoreries qui les entraînaient à la concurrence et à la surenchère. Ils s'étaient unis pour fonder une sorte de consortium. Mayoré, le chef de Boké et Madjou le représentant de l'Almami des Foulah qui, par leurs exigences répétées, avaient provoqué cette réaction ne comprirent que trop bien que, par leur unité d'action, les commerçants auraient raison de leurs exactions. N'osant pas les attaquer de front, ils suscitèrent toutes sortes de difficultés aux caravanes qui allaient et venaient vers l'intérieur.

En dépit de ces entraves, dès la bonne saison le commerce reprit en janvier 1849. La société des traitants se fit représenter à Boké par un Sénégalais, Ismaël Tay qui avait épousé une fille de Marchandi, prédécesseur de Mayoré. C'était là pour ce poste délicat un choix habile. Ismaël Tay était de race indigène et allié à une famille respectée par les Landouma. Il avait à diverses reprises séjourné parmi eux. Il connaissait leurs usages et leurs dialectes et paraissait l'homme tout indiqué pour défendre à Boké les intérêts de la Société et pour éviter jusqu'aux moindres causes de froissement.

Dès le 13 février 1849, Vanhaverbeke entra en rapport avec les commerçants et avec les chefs nalous. La ratification de l'accord provisoire eut lieu ce jour même en présence de Lamina et des chefs

indigènes qui n'avaient pas inquiété les commerçants. Le commandant envisageait d'ailleurs de conclure pareil accord avec Mayoré et les Landoumas pour s'assurer la possession du pays situé en amont de Rapas jusqu'à Boké. Il prépara une expédition qui devait remonter le Rio Nunez le 16 février.

Sur ces entrefaites, Ismaël Tay descendit à Caniope. Il avait complètement échoué dans sa mission. Mayoré lui avait en effet signifié que, si les commerçants ne réduisaient pas les prix de leurs marchandises, il livrerait leurs magasins au pillage. Au mépris de l'accord conclu avec la France, il le chassa de Boké avec interdiction formelle d'y remettre les pieds. De plus, il s'empara de la femme et de l'enfant d'Ismaël Tay. Celui-ci mit ses associés au courant des sévices dont il avait été la victime et des menaces proférées à l'adresse de la société par le chef des Landoumas.

Aucun bâtiment n'était à proximité. Devant l'imminence du danger, les trafiquants s'adressèrent au commandant de la « Louise-Marie » pour lui exposer la situation et obtenir son intervention en leur faveur. Vanhaverbeke vit dans cet incident le prétexte et le motif d'une intervention en amont. Il se hâta d'acquiescer à la requête qui lui était présentée. L'expédition projetée pour remonter le cours du Rio Nunez fut donc maintenue, mais, en raison des circonstances nouvelles, elle fut sérieusement renforcée.

Embarquant une partie de son monde dans le canot-major et dans la grande chaloupe, Vanhaverbeke, à bord d'une baleinière, remonta le 20 février le Rio Nunez jusqu'à Boké où il fut empêché d'aborder par 500 à 600 indigènes solidement armés.

Rentré à bord de la « Louise-Marie », Vanhaverbeke y reçut successivement la visite du commandant d'une corvette anglaise embouquée dans l'embouchure du fleuve, qui vint protester contre son intervention, puis du commandant de la corvette française « La Recherche » avec lequel il combina une action punitive concertée contre Mayoré.

Le capitaine d'un navire de commerce belge l'« Emma » et son propriétaire, M. Cohen, dont nous avons déjà parlé, se joignirent à eux avec leurs hommes, lorsque, le 12 mars à l'aube ils quittèrent Rapas, à force de rames à destination de Boké.

Mayoré, impressionné par la petite colonne expéditionnaire qui s'était établie sur les terrains de M. Bicaise, promit ce qu'on voulut, avec d'autant plus de désinvolture qu'il était déterminé à ne pas tenir

ses engagements. Dès que les marins belges et français furent rentrés à Rapass il refusa obstinément de lever les entraves qu'il mettait au commerce.

Poussé à bout par pareille duplicité, les deux commandants auxquels était venu se joindre celui de la corvette française « La Prudente » arrivée sur ces entrefaites, décidèrent de destituer Mayoré et de le remplacer par son frère et compétiteur Tongo. Ainsi fut-il signifié au chef des Landoumas, dans une missive qui lui fut adressée le 15 mars.

Le 21 mars, MM. de Kerhalet et de la Tocnaye, commandants de « La Recherche » et de « La Prudente » rejoignent Rapas avec six chaloupes et une pirogue. Ils amenaient avec eux cent cinquante hommes, n'ayant laissé à leur bord que le personnel strictement indispensable à l'entretien des navires.

MM. Cohen et Salcedo avaient mis leurs goëlettes, l'« Emma » et la « Dorade », à la disposition de l'expédition. Ce dernier navire fut armé d'un obusier et d'une caronnade ; aux deux caronnades de l'« Emma » on ajouta quatre pierriers. Les deux bateaux contribuèrent brillamment au combat de Boké.

Quant à Lamina, malgré les pressantes sollicitations de Vanhaverbeke, il se refusait à prendre quelque part à l'expédition. Celle-ci était, en effet, moins de l'intérêt direct des Belges que des Français et depuis son expérience de l'année précédente il avait des motifs de se méfier de leur alliance. Il reconnaissait cependant la légitimité de notre intervention et, par déférence pour le commandant Vanhaverbeke, il proposa, non seulement sa neutralité, mais il s'offrit de plus à défendre la maison de Bicaise contre tout coup de main de l'ennemi durant notre absence dans le haut de la rivière.

La « Louise-Marie » en tête, les embarcations belges et françaises remontèrent le Rio Nunez avec la marée.

Après trois heures d'une navigation difficile et périlleuse, elles arrivèrent à Walkeria que les Landoumas abandonnèrent à leur approche. La « Louise-Marie » ne pouvait remonter plus haut ; elle jeta l'ancre à quelques vingt mètres de la rive qui était garnie de palmiers et de palétuviers touffus. On se prépara à passer la nuit à Walkeria. A cause de la proximité de la rive, circonstance propice à une embuscade, il fallut rester sur le qui-vive, prêt à toute éventualité. La nuit



Le trois-mâts belge l'« Emma » et la goëlette française la « Dorade » lors
du débarquement de Boké.

Peinture à l'huile de P. J. Clays.
Musée Royal de l'Armée, Bruxelles.

obscurcissait des lueurs sinistres des villages incendiés par les Landoumas après avoir abandonné Walkeria. Les feux de brousse crépitaient au loin et, pourchassés par le vent, ils couraient sur les collines en tumultueux escadrons.

A neuf heures, le lendemain matin, Tongo, répondant à l'appel qui lui avait été adressé, monta à bord de la « Louise-Marie », accompagné de quelques chefs vassaux. Le commandant Vanhaverbeke lui déclara que, vu la détestable conduite de son frère, il avait décidé de destituer celui-ci et de mettre le feu à ses cases. Après avoir consulté les anciens, il avait songé à lui pour remplacer Mayoré. Il n'aurait qu'à se porter avec ses partisans sur Boké pour occuper le village après sa prise par les Européens. Mais qu'il se souvienne ensuite du sort du parjure et qu'il ne s' imagine jamais de se mettre en état d'inimitié avec les Blancs : il ne verrait que trop ce qu'il peut en coûter.

Laissant la « Louise-Marie » à la garde de l'enseigne de vaisseau Du Colombier, Vanhaverbeke monta à bord de « La Dorade » qui appareilla pour rejoindre l'« Emma ». Ce navire avait levé l'ancre à la pointe du jour, dès que la marée montante le lui eut permis et avait réussi à franchir la passe de Cassassi. Du Colombier, après avoir ravitaillé et ammunitionné les bandes de Tongo, veilla à la sécurité de son navire embossé le long de la rive. Toute la nuit il garda l'équipage en état d'alerte sans qu'aucun incident fâcheux ne se produise.

Parties de Cassassi aux premières lueurs du jour naissant, la « Dorade » et l'« Emma » jetèrent l'ancre devant Boké à six heures du matin. Elles trouvèrent les Landoumas prêts au combat. Sur les conseils de deux commerçants anglais, MM. Baithwait et Martin, ils avaient très habilement disposé leurs défenses. La concession de M. Bicaise, où les Européens s'étaient établis lors de leurs précédents débarquements étaient de toutes parts sous le feu des défenseurs qui couronnaient les hauteurs voisines à l'abri de solides palissades. Une haute barricade avait été élevée face au débarcadère. Quatre bouches à feu consolidaient la position qui se continuait sur la rive opposée à peine éloignée de 60 mètres par une ligne de fusiliers cachés dans les hautes herbes.

Cependant, au lieu de s'amener en chaloupe, comme les fois précédentes, voici que l'expédition arrivait à bord de deux goëlettes. Le capitaine de la Tocnaye, faisant mouiller l'ancre à la proue et à la

popupe, présenta le flanc de ses bâtiments à l'ennemi et, sans débarquer il engagea le combat en faisant tirer des obus à mitraille. Cette manœuvre inattendue fut accueillie par une fusillade nourrie, soutenue par le feu des canons.

L'infériorité numérique des Européens était avantageusement compensée par la précision de leur tir. Un de leurs premiers obus avait défoncé la case de Mayoré qui y avait réuni ses chefs en conseil. Il y eut deux tués et plusieurs blessés. Devant l'efficacité de ce tir, l'ardeur de celui de l'ennemi ralentit ce qui permit à de la Tocnaye de commander le débarquement au moyen des deux chaloupes et des deux canots major, sous la protection des hommes restés à bord, aux ordres de Kerhalet. Vanhaverbeke dirigeait le tir des mortiers.

de la Tocnaye regroupa ses hommes pour les lancer à l'assaut de la palissade. Une des deux escouades était commandée par l'enseigne belge Dufour. A l'arme blanche, sans tirer un coup de feu, les marins se jetèrent sur la position ennemie que les indigènes abandonnèrent pour se réfugier dans le village qu'ils défendirent case par case. Les Foulahs, auxquels Mrs. Baithwait et Martin avaient donné 700 piastres pour soutenir Mayoré, restèrent impassibles à l'orée du village pour voir comment la lutte tournait. Dès qu'ils virent la défaite de Mayoré, ils pillèrent les deux factoreries anglaises. Le village pris, Mr. de la Tocnaye fit porter ses blessés à bord et, après avoir organisé une battue il mit le feu aux cases.

Sur la rive opposée, la fusillade engagée entre les défenseurs et les marins restés à bord ralentissait à son tour. Voyant Boké en flammes les indigènes abandonnèrent la partie. Vanhaverbeke envoya six hommes à terre qui mirent le feu au second village de Mayoré, où le chef avait entassé ses richesses, assuré qu'il était que les Européens n'y descendraient pas.

Après le combat eut lieu la cérémonie de l'immersion des deux marins tués au cours du débarquement. Puis, à la tombée du jour, un des canots-major prit à la remorque la chaloupe dans laquelle on avait couché les huit blessés qui furent conduits à l'infirmerie de la « Louise-Marie ». Le lendemain, ces deux embarcations regagnèrent Boké, chargées de munitions et de vivres. Le 25 mars, dès que la marée le permit, l'« Emma » et la « Dorade » levèrent l'ancre et, sous la conduite du pilote Yoloff Yanko qui les avait conduites à Boké, les goëlettes, suivies des chaloupes, descendirent le fleuve.



Etat actuel de l'embarcadère de Boké.

Photo gracieusement mise à la disposition de l'auteur par l'Agence des Colonies du Ministère des Colonies de France.

A peine parties elles essayèrent un feu nourri partant de deux rives. Il y fut répondu sans s'arrêter, par des décharges d'obusiers qui ne firent pas taire l'ennemi qui insista jusqu'au moment où les navires rejoignirent la « Louise-Marie ».

Le lendemain, après avoir arrêté avec Tongo, les mesures que comportait la situation, le commandant Vanhaverbeke reprit la descente du fleuve, suivi à trois quarts d'heure par la « Dorade » et l'« Emma ». La flotille était continuellement harcelée et devait répondre à coup d'obusier. L'enseigne Dufour qui dirigeait la défense sur le pont, fut atteint d'une balle à la joue. Il eut le palais fracassé et le Dr. Durand jugea la blessure mortelle. Cependant, grâce à sa robuste constitution et aux soins dévoués dont il fut l'objet, il échappa à la mort qui le menaçait.

Décontenancés par la vigueur de la riposte, les indigènes cessèrent le feu et la « Louise-Marie » put continuer sa route jusqu'à Kandouma où une courbe très raide entre des rives encaissées fait pénétrer le Rio Nunez dans les « bois sacrés » où les féticheurs avaient convoqué leurs adeptes, leur promettant de leur livrer les intrus sans défense. Impressionné par la majesté du lieu et par les superstitions qui s'y rattachent, le pilote Yanko commit erreur sur erreur et échoua le navire sur les rochers à marée descendante. Les féticheurs eurent beau jeu de faire croire aux indigènes que le navire leur était livré grâce à leurs incantations. Les Landoumas attaquèrent avec une vigueur redoublée. Se rendant compte du danger, l'équipage leur répondit par un feu d'enfer qui enleva aux assaillants leurs dernières illusions. La position du navire échoué n'en demeurait pas moins critique et Vanhaverbeke jugea prudent de faire passer malades et blessés à bord de l'« Emma » qui venait de le rejoindre. Heureusement, à marée haute il parvint à redresser et à dégager le bateau. L'alerte avait été chaude.

Le 27 mars, la flotille se trouvait réunie à Rapas et chaque équipage rejoignit son bord. Les commandants furent chaleureusement accueillis par les commerçants qui voyaient la possibilité de reprendre leur négoce avec Boké, Mayoré ayant été mis hors d'état de nuire. La destruction de ses villages et la défaite de ses bandes avaient démoralisé ses partisans qui ne témoignaient d'aucune envie de prolonger une lutte inégale. Quelques jours plus tard Vanhaverbeke, dont le bâtiment avait rejoint les navires français à Victoria, où les effluves du large rendaient la température plus clémente, remonta en chaloupe jusqu'à

Rapas avec MM. de Kerhalet et de la Tocnaye. Une palabre y fut organisée pour instituer Tongo comme chef des Landoumas, en présence de Lamina et des notables de la région. La paix fut scellée et une expédition fut décidée par laquelle Tongo et Lamina iraient punir Dibby, le chef des féticheurs pour avoir assailli la « Louise-Marie » pendant son échouement dans le bois sacré. Ainsi fut assurée la pacification du fleuve.

Vanhaverbeke saisit cette occasion pour conclure avec Tongo un nouvel accord aux termes duquel le Roi des Belges obtenait sur son territoire une concession que le chef s'engageait à défendre contre toute atteinte et sur laquelle il serait permis aux Belges de faire le commerce en toute liberté.

Le calme rétabli, les navires belge et français mirent à la voile le 10 avril pour rentrer en rade de Gorée le 23. Monsieur de la Noë, commandant la position en l'absence de M. Bouët-Willauze, fit à nos officiers un chaleureux accueil que son chef démentit dès son retour malgré les plaidoyers sympathiques faits en leur faveur par les commandants de « La Prudente » et de « La Recherche ». M. Bouët ne daigna même pas recevoir les hommages de l'enseigne de vaisseau Du Colombier envoyé à son bord par le commandant Vanhaverbeke pour lui présenter ses respects, suivant les usages. Il refusa de même d'envoyer à Paris le rapport élogieux rédigé par le commandant de la Tocnaye qui, de son côté n'admettait pas d'y apporter quelque modification. Les officiers des deux navires français continuaient en effet de témoigner à leurs collègues belges la vive amitié, basée sur l'estime réciproque, qui était née au cours de la périlleuse expédition, ainsi qu'en témoignent les lettres suivantes :

A bord de la corvette la « Recherche »

le 20 avril 1849.

Monsieur le commandant,

Au moment où vous vous éloignez pour retourner en Europe, je sens le besoin de vous exprimer tous les sentiments que m'ont inspirés les parfaites relations que j'ai pu avoir avec vous pendant les deux mois qui viennent de s'écouler. Je n'avais encore jamais rencontré un commandant si porté à rendre service en toute circonstance, si dévoué dans les moments les plus difficiles et les plus critiques, et dans les relations particulières, si poli et sachant aussi bien recevoir ses hôtes,



La corvette française « La Recherche » lors d'une expédition au Groenland.

Photo d'un document conservé aux Archives de l'Institut National des Arts décoratifs à Paris et réperé par le Capitaine de Vaisseau Hamel, chef de la section historique de l'Etat-Major de la Marine française à la demande de l'auteur.

avec tant de bon ton et la grâce parfaite que vous n'avez cessé de me montrer pendant les agréables moments que les circonstances m'ont fait passer à bord de votre bâtiment.

Je dois, Monsieur le commandant, vous adresser mes sincères remerciements pour les nombreux et importants services que vous nous avez rendus à nous tous, officiers et marins des deux corvettes la « Recherche » et la « Prudente », et pour la coopération si généreuse et si franche que vous nous avez donnée dans les jours de périls et d'inextricables difficultés.

C'est à vous, Monsieur le commandant, que nous devons attribuer la meilleure part dans les excellentes dispositions qui ont préparé les succès si décisifs et les résultats si importants qui ont couronné une expédition pleine de dangers sous tant de rapports différents.

Nous avons été trop heureux de rencontrer, au milieu des circonstances les plus difficiles, tous les secours et toutes les ressources de toute nature que vous avez bien voulu mettre à notre disposition et sans lesquels il n'y avait aucune expédition possible pour nous, à moins de courir les chances d'un véritable désastre. Nous vous en devons une grande reconnaissance, et vous prions de l'accepter toute entière.

Témoin oculaire de votre bravoure dans le combat, de votre inaltérable sang-froid et de cette présence d'esprit qui vous faisait si bien entrevoir dans un instant le meilleur parti à prendre, je dois y rendre complète justice, et vous dire, Monsieur le commandant, combien ces qualités m'ont donné d'estime pour vous, en même temps que votre courtoisie à mon égard, votre franchise et vos procédés pour nous tous me pénétraient du sentiment le plus affectueux.

Après vous avoir parlé comme commandant et au nom des officiers de marine qui ont eu l'honneur de vous connaître, je voudrais m'adresser à Monsieur Vanhaverbeke, digne officier de la marine belge, et le prier de vouloir bien accepter toute mon amitié la plus sincère, trop heureux si je puis obtenir en échange des sentiments dont je serai toujours fier et qui seront bien précieux pour moi.

Recevez mes adieux, Monsieur le commandant, et croyez que je ne saurais oublier une fraternité d'armes cimentée, au milieu des soucis les plus graves et des périls les plus sérieux et dans les circonstances les plus extraordinaires et les plus importantes.

Ne doutez jamais, je vous en prie, des sentiments qui vous sont adressés, Monsieur le Commandant, par

*Votre très humble serviteur
commandant de la corvette « La Recherche »
Capitaine de Frégate
H. de la TOCNAYE.*

P. S. Veuillez, Monsieur le commandant, présenter tous mes compliments à ces Messieurs de votre état-major qui, eux aussi, doivent avoir une bonne part de notre gratitude, pour la franche et si cordiale hospitalité qu'ils ont donnée à nos propres officiers et pour les services qu'ils ont rendu dans nos affaires du Rio Nunez.

A cette lettre était jointe celle du commandant de Kerhalet :

Commandant,

Permettez-moi de m'associer, dans leur expression la plus vive et la plus sincère aux sentiments d'estime et d'amitié qui vous sont exprimés dans la lettre du commandant de la Tochnaye.

Dans les circonstances où nous nous sommes trouvés et connus, on s'apprécie mutuellement bien vite et j'espère que les sentiments qui en ont été le résultat seront aussi durables qu'ils sont vrais et profonds.

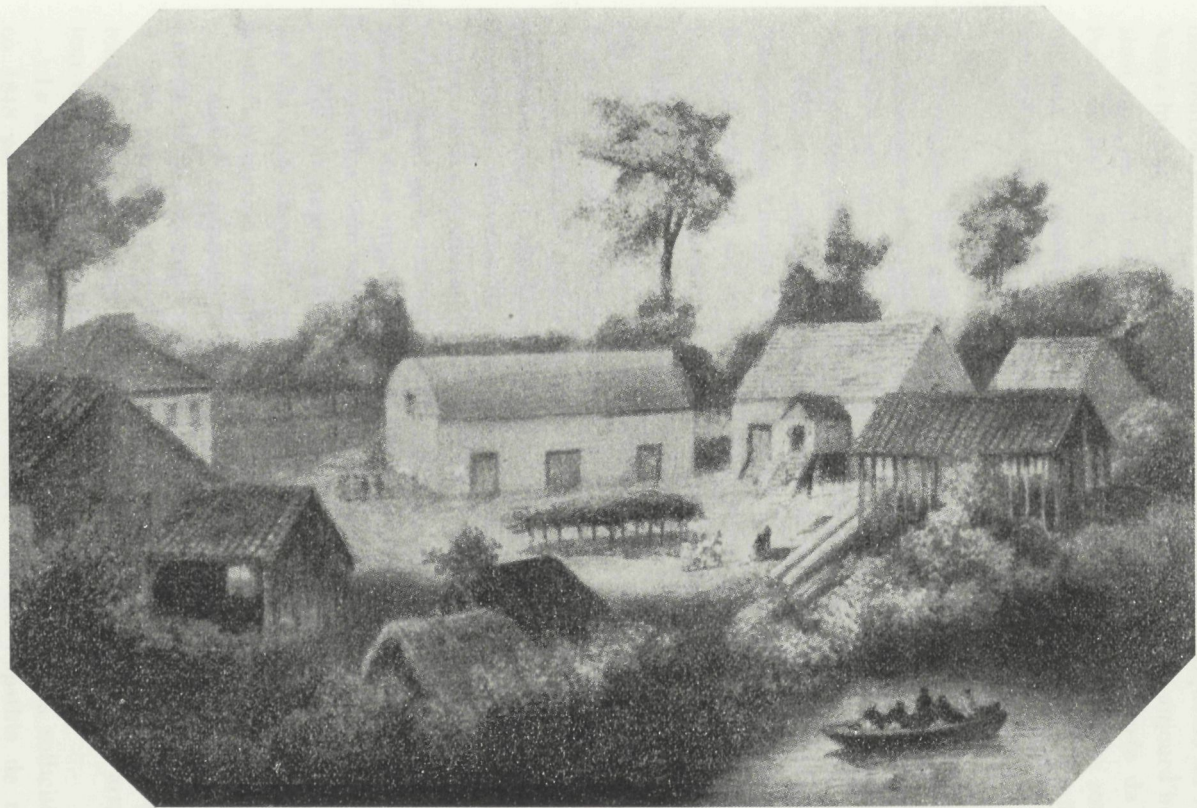
Agréé donc, mon cher Commandant, l'offre d'une amitié aussi dévouée pour vous que vous l'avez été pour nous-même durant notre pénible et difficile mission de De Boké et soyez convaincu que le souvenir des immenses services que vous nous avez rendus avec autant de délicatesse que de générosité ne sortira jamais du cœur de

*Votre très humble serviteur et ami
le Capitaine de Frégate
commandant la Corvette la « Prudente »,
Charles de KERHALET.*

*
**

Après être restée quatre jours dans la baie de Hann, où elle fit son plein d'eau, la « Louise-Marie » mit à la voile le 4 mai et entra, sans autres péripéties en rade de Doel, le 17 juin 1849.

Le commandant Vanhaverbeke communiqua aussitôt à ses chefs un rapport détaillé sur tous ces événements et sur la situation générale au Rio Nunez.



La factorerie de Monsieur Cohen au Rio Nunez.
Document conservé au Musée Royal de l'Armée à Bruxelles.

Plusieurs distinctions honorifiques belges et françaises furent octroyées aux principaux membres de l'expédition.

Voulant témoigner à Vanhaverbeke leur reconnaissance pour son intervention éclairée et efficace, les commerçants et trafiquants du Rio Nunez lui firent don d'un sabre d'honneur, qui est déposé aujourd'hui, ainsi que les lettres dont nous avons donné copie, au Musée de la Porte de Hal à Bruxelles. Il porte sur l'un côté de la lame les mots suivants : *Les négociants du Rio Nunez au commandant J. Vanhaverbeke* et sur l'autre : *Journées des 24, 25 et 26 mars 1849.*

*
**

Il semblait bien que la Belgique fut enfin engagée dans la voie de la colonisation et qu'elle allait pouvoir organiser son expansion commerciale sur des bases nouvelles. Enfin elle allait pouvoir remédier à l'effroyable paupérisme qui ravageait les Flandres.

Elle avait acquis, par deux traités en bonne et due forme, une concession en Afrique tropicale sur le territoire des Nalous et la possibilité de l'étendre sur les terres des Landoumas. La France ne pouvait pas manquer de soutenir nos droits sur ces régions. En effet, elle et l'Angleterre s'étaient mutuellement engagées à ne pas s'y établir et leur rivalité devait favoriser l'accession d'une puissance capable d'y maintenir l'ordre discrètement.

Les négociants belges tentèrent de développer leurs relations commerciales avec le Rio Nunez. M. Cohen proposa, en 1851, au Gouvernement de Bruxelles de créer sur la concession du Rio Nunez un important établissement commercial. Il prévoyait la construction d'un warf offrant abri aux navires en cas de gros temps et facilitant les opérations de manutention, de plusieurs magasins pour entreposer les marchandises et de bâtiments destinés à loger une petite garnison qu'il évaluait à soixante soldats indigènes. Pour ce faire, il sollicitait un prêt de cent cinquante mille francs, remboursable en vingt ans et la protection morale du gouvernement belge.

Celui-ci cependant, estima que les soucis que lui causaient les avatars de la Compagnie de Colonisation belge au Guatemala étaient de telle nature que l'opinion publique belge se montrerait hostile à tout nouvel engagement de pareille nature. La proposition de l'armateur Cohen ne fut pas prise en considération.

La Chambre attendait en effet toujours les précisions sollicitées en 1848 par les députés Sigart et Sinave. Devant l'apathie de nos compatriotes, Léopold I^{er} agissait avec une grande discrétion, donnant

le moins de publicité possible à son action. Mais en fait c'était avec son appui matériel et sous son inspiration que de multiples tentatives de colonisation furent esquissées sous son règne.

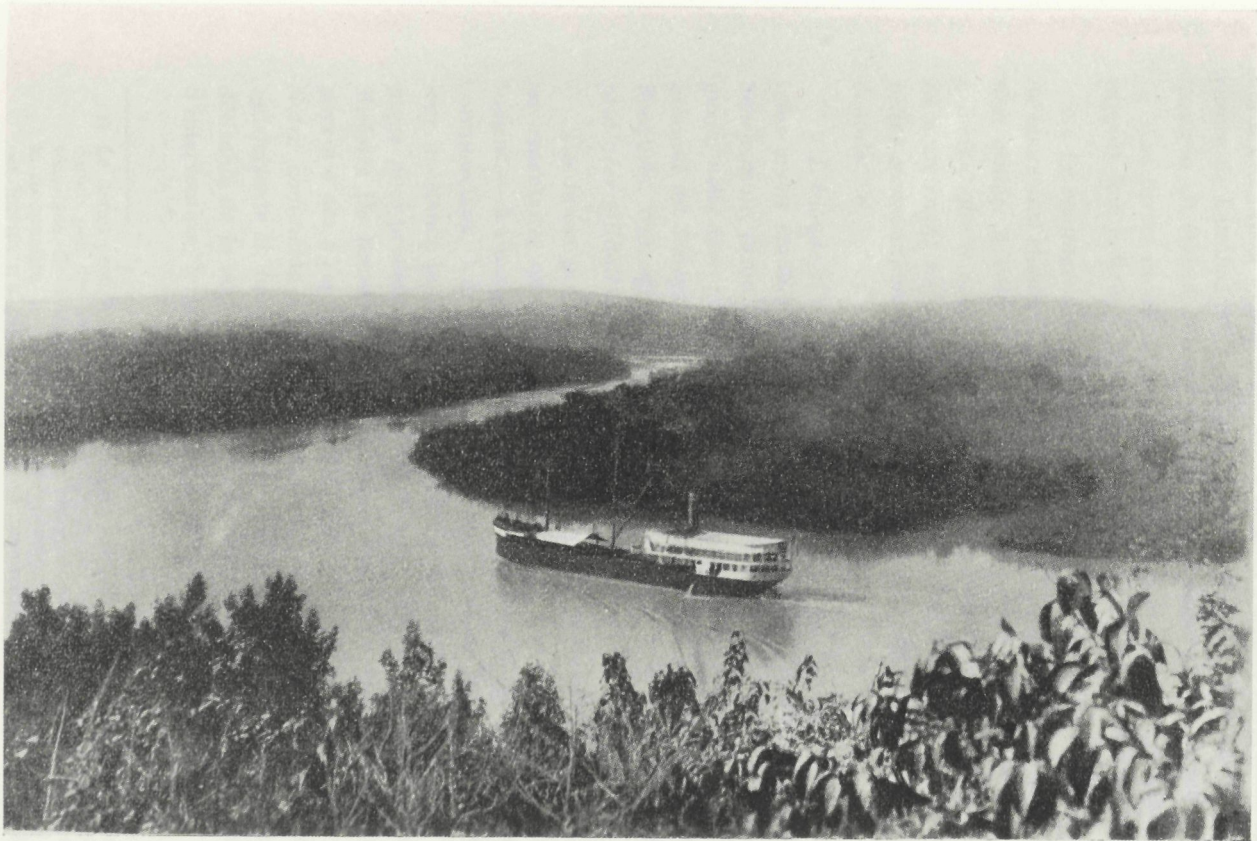
Ainsi en avait-il été également du traité avec Lamina qui, rappelons-le, avait été sanctionné non par une Loi exigeant la discussion publique, mais par un Arrêté Royal mettant le pays devant le fait accompli.

Interpellé en 1851 par le député Osy sur la signature de ce traité, le Ministre compétent répondit que les fonds nécessaires au paiement de la rente annuelle avaient été prélevés sur le crédit dont il disposait pour subventionner nos relations commerciales avec l'étranger. En 1852, le crédit de cinq mille francs fut voté par le Parlement qui notifia cependant judicieusement que le Trésor devait profiter de la différence entre cette somme et la valeur au Rio Nunez des marchandises qui serviraient à payer l'annuité.

Mais chaque année, lors de la discussion de cet article du budget, les adversaires de notre expansion revenaient à la charge, accusant le Rio Nunez — pour lequel on ne faisait aucun effort — de ne pas se développer assez vigoureusement. Il n'en eut pu être autrement. Nos commerçants ne jouissaient d'autre protection que celle plus qu'illusoire promise par Lamina. La paix conclue entre Nalous et Landoumas était précaire et la prospérité de Lamina excitait la jalousie de Tongo et des Foulahs. Pour maintenir l'ordre et stimuler l'initiative des milieux commerciaux, il eût fallu que le gouvernement créât un établissement officiel pour asseoir son prestige. Les visites plus ou moins régulières que la « Louise-Marie » faisait en ces parages étaient, de par leur caractère passager et précaire, absolument insuffisantes pour assurer la sécurité des intérêts qui se fussent engagés au Rio Nunez.

Lors de son voyage de 1852, le navire ramena en Belgique le fils et le neveu de Lamina aux fins de parfaire leur éducation dans un établissement d'instruction. Dès ce moment la colonisation belge, encore dépourvue de traditions et de méthodes, manquant des moyens d'action pour se déployer, s'engageait instinctivement dans la voie qui assurera plus tard ses succès et prouvait qu'elle visait autre chose que des objectifs purement utilitaires.

Le 20 novembre 1853, la goëlette quitta le port d'Anvers, ayant à son bord M. Bols, consul de Belgique à la côte Occidentale d'Afrique qui rejoignait son poste. Fin janvier 1854, le navire arriva à destination. Il trouva le pays encore ravagé par la lutte que Landoumas et



Vue actuelle du Rio Nunez entre Victoria et Boké.

Photo gracieusement mise à la disposition de l'auteur par l'Agence des Colonies du Ministère des Colonies de France.

Nalous s'y étaient de nouveau livrée. A peine la « Louise-Marie » avait-elle levé l'ancre que les Foulahs cherchèrent querelle à Tongo dans le but d'intercepter tout le trafic entre Boké et l'arrière-pays. Dans le territoire de Lamina, les indigènes avaient attaqué et mis au pillage un magasin où étaient entreposées les marchandises de M^r Cohen.

Ces divers incidents inspirèrent au Consul Bols la rédaction d'un rapport fort judicieux dont nous extrayons les lignes suivantes :

« Le commerce de Sénégambie est très incertain. Exposé à nombre de mauvaises chances, il doit être rassuré et encouragé par une protection armée. A côté de la répression de la traite des nègres, le but principal que se proposent l'Angleterre, la France et les Etats-Unis ⁽¹⁾ en entretenant ici des divisions navales, c'est de protéger les entreprises commerciales de leurs sujets dans les parages de l'Afrique Occidentale... »

« L'époque n'est pas loin, je l'espère, où, par les relations que nous avons établies avec les parties de la côte s'étendant au sud de Sénégambie, jusqu'au comptoir portugais de Mossamédès, côte de Benguela, nous devons avoir sans cesse ici deux bâtiments de l'Etat, l'un croisant du Sénégal à l'Equateur, l'autre, de l'Equateur à la côte de Benguela. Nos affaires avec la côte orientale exigeront aussi d'être protégées militairement. »

Ces beaux projets devaient être torpillés par la pusillanimité de nos parlementaires qui, pendant que certains de nos compatriotes s'évertuaient — à l'instigation du Roi — à élargir les bases de nos marchés commerciaux, leur refusaient toute confiance et tout crédit. Devant leur insistance le gouvernement, après avoir soutenu l'action du Roi, jugea plus prudent de se désister à son tour. En effet, en 1854, le Ministre De Brouckère déclara que *« d'après les résultats obtenus le pays n'a pas à regretter ce modeste sacrifice (l'annuité de 5.000 frs). Notre commerce à la Côte Occidentale d'Afrique suit une marche satisfaisante et, loin de restreindre ce nouveau débouché, il semblerait désirable de le voir s'élargir »*. Mais, démentant aussitôt cette velléité d'intervention, le Ministre se hâta d'ajouter :

(1) Ce détail prouve combien il est faux de dire que les Etats-Unis nourrissent depuis peu des ambitions impérialistes en Afrique Noire. Ils ont toujours témoigné de l'intérêt pour ces régions. N'ont-ils pas été les premiers à reconnaître le jeune Etat Indépendant créé par Léopold II ? Mais cet intérêt n'a jamais dégénéré en annexionisme ainsi qu'on l'a insinué ces dernières années.

« Nous sommes toujours libres de dénoncer l'accord avec Lamina. Le moment est-il arrivé où nous pourrions user de cette faculté sans compromettre le progrès de nos relations avec la côte d'Afrique ? Résoudre affirmativement cette question paraît au moins prématuré ; mais un navire de la Marine Royale explore en ce moment les lieux ».

Par ces dernières phrases, le ministre se ménageait une habile retraite. En effet, le lieutenant de vaisseau Petit, commandant le brick « Duc de Brabant » avait à Gorée pris à son bord M. Bols. Au début de février 1855 il embouqua le Rio Nunez. Au cours d'une entrevue qu'ils eurent avec Lamina et Carimon ceux-ci réaffirmèrent leur promesse de veiller sur les intérêts et la sécurité de nos commerçants. Le lieutenant Petit avait jadis émis un avis défavorable à l'entreprise d'émigration au Guatémala qu'il estimait, non sans raison, échafaudée sur des bases fragiles. Devant la carence du gouvernement qui s'obstinait à n'exposer aucune dépense au Rio Nunez, qui n'y entretenait aucun détachement de troupes, ni un navire en permanence et qui n'avait, bien au contraire, rien fait pour y favoriser l'installation d'établissements commerciaux viables, son opinion devait également être défavorable à cette entreprise impossible : « A mon avis, il est temps de rompre le *Traité de 1848* dont nous ne retirons plus aucun avantage », signa-t-il dans son rapport.

Le sort en était jeté.

L'année suivante, le comte Vilain XIII annonçait à la section centrale du budget des affaires étrangères que le Gouvernement avait décidé de dénoncer le *Traité* avec Lamina. Le 16 avril 1856, évoquant cette affaire à la tribune de la Chambre, il déclarait : « *Tant que le traité n'avait pas été dénoncé, il fallait payer ; cette année sera la dernière que nous payerons !* »

Quel soulagement ! Quelle victoire ! Voilà donc une dépense de cinq mille francs épargnée à la Belgique !

Lamina venait d'ailleurs de mourir. Mais eût-il encore été vivant qu'on n'en aurait pas moins dénoncé l'accord, car le Ministre estimait que nos intérêts étaient protégés à l'intermédiaire de notre consul, résidant à Gorée ! Cette protection qui ne se basait sur aucune force militaire ni maritime ne pouvait en fait qu'être inopérante. Ainsi le gouvernement abandonnait les commerçants qui — sur la foi du *Traité de 1848* — avaient engagé au Rio Nunez d'importantes ressources.

Cette abdication n'avait cependant pas été sans provoquer une vive réaction et de violentes critiques. Le 19 février 1858, M. Moncheur plaida devant la Chambre la cause des commerçants qui, confiants dans l'action du Gouvernement étaient allés de l'avant et se voyaient maintenant subitement abandonnés à leurs propres ressources. Le député demandait au Ministre des affaires étrangères de lui dire « *si des mesures quelconques ont été prises pour protéger ces intérêts et si on n'a pas de représailles à craindre de la part du successeur de Lamina et cela en l'absence de toute espèce de protection dans ces contrées.* »

« *Une étendue de territoire assez vaste avait été cédée en toute propriété à la Belgique par la convention qui avait été faite avec le chef Lamina.* »

« *Les pays arrosés par le Rio Nunez sont loin d'être sans avenir pour le commerce. Il est fâcheux que nous n'ayons pas pu y maintenir la position que nous y avons prise et je suis persuadé que d'autres nations, mieux avisées que nous, la reprendront.* »

« *Je crains surtout que la propriété qui nous avait été cédée ne soit complètement perdue pour la Belgique.* »

« *Je désire obtenir de Monsieur le Ministre quelques explications sur ce point.* »

Le Ministre eût été fort en peine de dissiper les appréhensions de l'interpellateur. Il préféra esquiver l'explication en exposant deux vagues combinaisons qui pourraient résoudre la question : soit constitution d'une Compagnie qui, avec les droits reprendrait les charges de la convention avec les Nalous, soit conclusion d'un nouvel accord. D'ailleurs... Monsieur Bols devait partir pour le Rio Nunez et il faudrait attendre son retour pour aviser.

Monsieur Bols conclut, avec le successeur de Lamina, l'accord ci-dessous :

« *Ce jour d'hui, le vingt-troisième du mois d'avril de l'an mil huit cent cinquante huit, à Caniope (Rio Nunez), entre :*

Urah Towl, chef des Nalous et Caremo Towl, son frère puîné, d'une part ; L. Bols, consul général de Belgique à la Côte Occidentale d'Afrique, d'autre part.

Nonobstant :

1°) la renonciation du Gouvernement de Sa Majesté le Roi des Belges au bénéfice du traité du 4 mars 1848 ;

2°) la cessation, dès 1857, de la rente de cinq mille francs en marchandises servie au chef des Nalous depuis 1848 ;

en considération :

1°) de l'éducation donnée à deux enfants nalous aux frais du Gouvernement belge ;

2°) de l'allocation de cinq mille francs payée par le Gouvernement de Sa Majesté le Roi des Belges pendant neuf ans ;

Il a été convenu que :

1°) les Belges qui s'établiront dans le pays Nalous ne payeront au chef qu'une redevance annuelle de dix gourdes en marchandises par cent yards de terrain occupé ;

2°) ils auront la faculté de disposer des bois nécessaires à leur usage ;

3°) le chef des Nalous, tant en son nom qu'en celui de ceux qui pourraient lui succéder, s'engage à protéger, par tous ses moyens, les Belges, ainsi que leurs propriétés et leurs marchandises ;

4°) à n'exiger d'eux, sous aucun prétexte, d'autre redevance que celles stipulées ci-dessus ;

5°) à n'exiger aucun droit d'ancrage, d'aiguade, ni d'autres de navires belges qui se rendent dans le fleuve ;

6°) à n'accorder à aucune nation de faveur qui ne serait implicitement et aussitôt également accordée à la Belgique.

En foi de quoi, Urah Towl, Caremo Towl et L. Bols ont signé la présente convention faite en double expédition.

Après la dénonciation du traité de 1848 c'était tout ce qu'il était encore possible d'obtenir. Les appréhensions de M. Moncheur s'étaient réalisées : « d'autres mieux avisés que nous reprenaient la position que nous avions occupée et que nous n'avions pas su maintenir. »

*
**

Au récit des difficultés suscitées et renouvelées pour les moindres dépenses, on apprécie mieux la clairvoyance et la ténacité de notre premier Roi, mettant en pratique l'adage d'un autre grand prince de nos régions : *point n'est besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer.*

Léopold I^{er} et ceux dont il animait l'enthousiasme ont su entreprendre sans espoir et persévérer sans réussir jusqu'au moment où Léopold II, recueillant les fruits de leurs expériences et de leurs patients efforts, sur terre et sur mers, réalisa enfin les aspirations séculaires de la nation en la dotant d'un vaste et riche empire colonial confié aujourd'hui à notre vigilance jalouse.